

SÉM

SAINT-ÉTIENNE la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00314

LANCEMENT DU SECOND PAPI GIER - MISE EN PLACE D'UNE CONCERTATION PRÉALABLE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 67

Nombre de pouvoirs : 24

Nombre de voix : 91

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ,
Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT,
Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL,
M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON,
Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU représenté par
Mme Françoise BOULAT, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Jacques VALENTIN

RECU EN PREFECTURE

Le 07 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBUS

99_DE-042-244200770-20240530-D2024003140

Date de mise en ligne : 07 juin 2024

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Thierry NITCHEU,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, M. Philippe DENIS,
Mme Véronique FALZONE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Louis-Jean FONTBONNE,
M. Jérôme GABIAUD, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Yves LECOCQ,
Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE,
Mme Evelyne ORIOL, M. Marc PETIT, M. Jacques PHROMMALA,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gérard TARDY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

LANCEMENT DU SECOND PAPI GIER - MISE EN PLACE D'UNE CONCERTATION PREALABLE

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), co-porté par Saint-Etienne Métropole (SEM) et le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR), agit dans l'objectif d'une meilleure prévention des inondations, d'une meilleure gestion de crise et d'un retour à la normale plus rapide après une inondation.

Le 1er PAPI du Gier se termine fin 2024 et il est envisagé d'en labelliser un second.

Dans son nouveau cahier des charges publié en juillet 2023, le Ministère impose de réaliser une évaluation environnementale et de mettre en place des concertations associées pour l'élaboration des nouveaux PAPI. Une de ces étapes concerne la concertation préalable cadrée par le Code de l'environnement sur les articles L121-15-1 à L-121-21 et R-121-19 à R-121-24.

SEM et le SyGR souhaitent mettre en place cette concertation préalable et la présente délibération en définit les modalités.

L'information du public se fera par publication d'un avis au plus tard 15 jours avant le début de la concertation et pendant la durée de celle-ci par voie dématérialisée (site internet), par voie d'affichage à SEM, au SyGR et dans les communes concernées par le PAPI ainsi que par publication dans 2 journaux locaux. Cet avis précisera notamment les modalités et la durée de la concertation.

La phase active de cette concertation se tiendra du 16 septembre au 16 novembre 2024.

Le dossier de concertation sera consultable pendant la concertation :

- en téléchargement sur les sites internet de SEM <https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques> et du SyGR <https://www.sigr.fr/le-sygr/>
- en version papier aux sièges de SEM (2 avenue Grüner, 42000 Saint-Étienne) et du SyGR (1 place Camille Vallin, 69700 Givors) ainsi qu'à l'accueil des mairies des communes listées en annexe aux horaires d'ouverture au public.

Deux réunions publiques seront organisées, une à Givors et une à Saint Chamond, pendant la concertation.

Le public pourra émettre un avis durant la phase de concertation active :

- sur un registre papier mis à disposition dans les mairies des communes listées en annexe ainsi qu'aux sièges de SEM et du SyGR aux horaires d'ouverture du public ;
- par courrier postal à l'adresse de SEM et SyGR ;
- au SyGR, par courrier électronique adressé à concertation@sygr.fr ;
- à SEM, en cliquant sur le lien ci-contre dans la rubrique concernant le PAPI Gier : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Un bilan de la concertation sera rédigé à la fin de la phase de concertation et publié sur les sites internet de SEM et du SyGR.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les modalités de la concertation décrites dans la présente délibération, dans le cadre de l'élaboration du second Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Gier ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents relatifs à la procédure PAPI du Gier.**

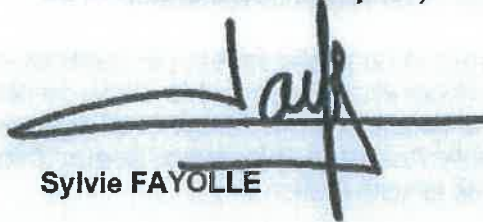
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

Liste des 23 communes dans lesquelles le dossier de concertation sera mis à disposition

Nom de la commune	Code Insee	Nom de la commune	Code Insee
Genilac	42225	Tartaras	42307
Givors	69091	Saint-Jean-Bonnefonds	42237
Saint-Paul-en-Jarez	42271	Saint-Romain-en-Gier	69236
La Terrasse-sur-Dorlay	42308	La Grand-Croix	42103
Trèves	69252	Saint-Martin-la-Plaine	42259
La Valla-en-Gier	42322	Lorette	42123
Chabanière	69228	Doizieux	42085
Saint-Chamond	42207	Chagnon	42036
Saint-Étienne	42218	Saint-Joseph	42242
Rive-de-Gier	42186	Châteauneuf	42053
Dargoire	42083	L'Horme	42110
Beauvallon	69179		

